

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 048-200089151-20240307-DELIB_2024_030B-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 07 mars 2024 à 18 heures

Date de Convocation 29 février 2024

Membres en exercice : 35 Présents : 19 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 07 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Bdeia AMATUZZI pouvoir à Alain ARGILIER, Damien ARMAND pouvoir à Serge GRASSET, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Michel CAPONI pouvoir à Claudie MARTIN-PASCAL, Marie-Thérèse CHAPELLE pouvoir à Gérard PÉDRINI, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Sylvette HUGUET, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Serge VEDRINES,</p> <p>Excusés : René JEANJEAN, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Madame Claudie MARTIN-PASCAL

DELIB-2024-030B - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE SPANC

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2024-030 POUR ERREUR MATÉRIELLE

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir approuvé le Compte de Gestion 2023,

CONSIDÉRANT les grands équilibres du Compte Administratif 2023 du Budget annexe SPANC qui se présentent comme suit :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	6 430,00	2 900,32
012 - CHARGES DE PERSONNEL	44 000,00	43 039,56
023 - Virement à la section d'investissement	26 328,15	-
042 - SECTION À SECTION	1 463,44	1 463,44
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	180,00	180,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 900,00	10 884,55
Total dépenses de fonctionnement	100 301,59	58 467,87

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	26 369,75	26 369,75
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	5 471,84	5 471,84
70 - VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, SERVICES	46 800,00	41 340,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 660,00	10 830,00
Total recettes de fonctionnement	100 301,59	84 011,59

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 868,69	1 868,69
040 - SECTION À SECTION	5 471,84	5 471,84
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 319,75	
Total dépenses d'investissement	29 660,28	7 340,53

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
021 - Virement de la section de fonctionnement	26 328,15	0,00
040 - SECTION À SECTION	1 463,44	1 463,44
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 868,69	1 868,69
Total recettes d'investissement	29 660,28	3 332,13

Aucun reste à réaliser n'est constaté sur 2023, en dépenses comme en recettes d'investissement.

3. RÉSULTAT

De ce fait, le résultat brut global 2023 du Budget annexe SPANC est de + 21 535,32 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 21 535,32 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2024.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Budget annexe SPANC	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture CA 2023	Résultat des RAR 2023	Résultat net
Investissement	- 1 868,69		- 2 139,71	- 4 008,40		- 4 008,40
Fonctionnement	26 369,75		- 826,03	25 543,72		25 543,72
Total	24 501,06		- 2 965,74	21 535,32		21 535,32

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

Reçu en préfecture

ID : 1043:200069151-2024030715 DÉLIB. 2024_030B-DE

Après que Monsieur Henri COUDERC, Président, se soit retiré, et à l'unanimité des votants,

APPROUVE le Compte Administratif 2023 du Budget annexe SPANC ;

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

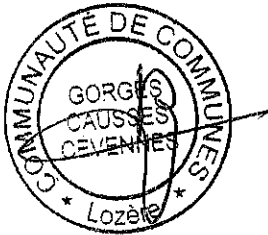
RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DONNE acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La Vice-Présidente,
Flore THEROND



Le secrétaire de séance,
Claudie MARTIN-PASCAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Claudie Martin-Pascal".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

